

« POUR LES AVEUGLES  
PAR LES AVEUGLES »

**BULLETIN MENSUEL**  
de  
**L'UNION DES AVEUGLES  
DE GUERRE**

*Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921*

et

**Journal des Soldats Blessés  
aux Yeux**



SOMMAIRE

Aveugles mendiants ou les faux aveugles de guerre. — Groupements régionaux. — Foire de Paris. — Débrouillards ou comment sans bruit il se firent un nid. — Assemblée Générale de la Section des Masseurs. — Légion d'honneur.

**Notes et Informations**

Enghien-les-Bains. — Transports en commun. — Tribunal des Pensions. — Impôts. — Franchise postale. — Commissions de réforme (convocations).

**Chronique de l'U. A. G.**

Entre nous. — Félicitations. — Insertion. — Avis. — Décorations. — Lettres de camarades.

*Administration :*

Siège de l'U. A. G., 38, rue du Mont-Thabor, PARIS (1<sup>er</sup>)  
TÉLÉPH : Central 44-88 — Chèque postal : 160-31

81604

## PRÉSIDENT D'HONNEUR

de l'Union des Aveugles de Guerre

M. A. MILLERAND, Président de la République

---

## COMITÉ DE PATRONAGE

---

M. le général MAUNOURY, président ; M. BARTHOU, ministre de la Justice ;  
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire ;  
M. le général BALFOURIÉ ;  
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat ;  
Mme Marthe BRANDÈS ;  
M. BRISAC, préfet ;  
M. J. RIDGELY CARTER.  
M. Paul DE CASSAGNAC, député ;  
M. COTTIN, notaire honoraire ;  
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;  
M. DUÇO, médecin-inspecteur ;  
M. le colonel FABRY, député ;  
M. FRIBOURG, député ;  
Miss Alice GETTY ;  
M. Justin GODART, ancien sous-secrétaire d'Etat au service de santé, député de Lyon ;  
Miss GRASS HARPER ;  
Miss WINIFRED HOLT ;  
Mme Léopold KAHN ;  
Mme Géo KESSLER ;  
M. KRUG ;  
M. LUGOL, député ;  
M. le docteur MORAX ;  
M. MEYER, conseiller d'Etat ;  
M. Henry PATÉ, député ;  
M. Pierre RAMEL, député ;  
M<sup>e</sup> HENRI-ROBERT, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;  
M. VALLON ;  
M. VALLERY-RADOT ;  
M. Constant VERLOT, député ;  
M. le Professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

---

— I —

## AVEUGLES MENDIANTS

ou

## LES FAUX AVEUGLES DE GUERRE

---

Il n'y a pas de sot métier, il n'y a que de sottes gens, dit un adage populaire, maxime pleine de sagesse puisqu'elle honore le travail sous sa forme la plus humble et la plus ingrate. Mais il ne faudrait pas conclure trop hâtivement qu'il n'y a pas de honteux métiers, et l'argent malhonnêtement gagné ne saurait trouver d'excuse derrière certaines étiquettes.

Depuis quelque temps sévit une épidémie, du moins le prétend-on, d'aveugles de guerre mendiants. Nous avons, en effet, été saisis des protestations les plus énergiques de camarades nous signalant ici ou là un aveugle plus ou moins abondamment décoré se livrant à la facile mais combien humiliante besogne de la mendicité. Ils nous demandent, et quelquefois violemment, de mettre un terme à un état de chose des plus préjudiciables à notre dignité et à nos intérêts. Récemment, un grand quotidien publiait un très long article débordant d'émotion et de pitié pour les mendiants glorieux dont il avait rencontré un lamentable exemplaire au cours de ses pérégrinations dans la capitale. Cet article fait honneur beaucoup plus aux qualités de cœur de son signataire qu'à sa documentation sur les pensions de nos mutilés. Disons simplement que sa bonne foi a été surprise, mais combien eussions-nous préféré une spontanéité moindre. La plus parfaite enquête nous eût évité « son pavé de l'ours ». Nous ne lui en tiendrons pas rigueur. Cette rumeur de camarades mendiants semble s'être répandue avec une rapidité qui montre l'étonnement, pour ne pas dire plus, suscité par ces actes blâmables, à moins qu'elle ne soit tout simplement colportée dans le coupable dessein de nous diminuer et de nous nuire. Pour ne rien cacher, nous ajouterons même que l'on s'est ému en haut lieu de cet état de choses.

Certes, il fut un temps fort près de nous encore où nous étions de véritables miséreux.

Pensionnés sous le régime d'une loi vieille de trois quarts de siècle ou à peine améliorée, beaucoup d'entre nous auraient véritablement été réduits à mourir de faim sans certaines interventions étrangères. Il y a peut-être eu alors des camarades infortunés qui ont tendu une main honteuse. Contre cela personne n'aurait pu s'élever. La responsabilité tout entière incombaît à la société qui laissait dans la détresse ses plus grands mutilés.

L'Etat avait peut-être une excuse ; son activité était sollicitée par les soins les plus divers et les plus impérieux. Nous l'avons compris,

et après avoir donné l'exemple du courage militaire, nous avons su donner celui du courage civique en nous abstenant de toute action bruyante qui aurait pu un moment détourner le Parlement de tous les soins qu'il devait au pays.

Patiemment, nous avons attendu que vint l'heure de la solution nécessaire. Aujourd'hui enfin, grâce à l'activité de l'U. A. G., l'Etat a reconnu à ses grands invalides une pension qui, selon le mot déjà cité ici du président de notre Comité de Patronage, le général Maunoury, « permettra aux aveugles de guerre de vivre convenablement quoique sans la moindre prodigalité ». C'est dire assez combien nous avons été surpris des faits cités plus haut et si nous avons refusé de croire à leur véracité, ce n'est pas sans nous être préalablement informés. Nous sommes heureux de reconnaître, et ceci est à l'éloge de nos camarades, que toute vérification tentée n'a jamais permis de rencontrer en délit de mendicité un aveugle de guerre, mais un aveugle tout court ou un faux aveugle. Un exemple : il y a quelque temps, on nous signale un mendiant se disant aveugle de guerre. Vérification faite, il s'agissait d'un très léger invalide, non atteint de cécité, repris de justice dangereux et redouté de ses voisins. Loin de nous la pensée de vouloir jeter le moindre discrédit sur les aveugles civils que nous aimons et dont nous respectons la gêne fréquente. Rien n'a été fait pour eux, et ce sont de véritables parias de la société. Mais nous sommes convaincus que, comme nous, ils jugent très sévèrement les rares individus qui portent indûment des décorations. Notre passé, notre blessure, nos décorations, tout commande à notre dignité, et personne de nous ne tolérerait dans notre groupement des camarades susceptibles de nuire à l'intérêt collectif et d'atteindre à une réputation que nous voulons intacte puisqu'elle est le plus précieux de nos biens.

## GROUPEMENTS RÉGIONAUX

Voici un titre qui doit désormais vous être familier, puisqu'il revient dans chacun de nos bulletins. Les nombreuses lettres que nous ont valu nos premiers efforts pour réaliser ces groupements, qui doivent établir d'une manière plus complète et définitive la liaison entre tous nos membres, ne nous permettraient pas de laisser la question en suspens si nous n'étions déjà vraiment résolus à aboutir. Au moment où paraîtront ces lignes, le premier groupement sera déjà chose faite, avec pour centre Le Mans, et les camarades des départements voisins auront reçu chacun une convocation individuelle pour les inviter à se rendre, le 28 mai, à la première assemblée régionale du groupe. Dans un prochain Bulletin, nous rendrons compte à nos camarades de ce premier contact et de cette première réalisation.

Nous avons l'habitude d'accepter toujours les critiques et même de les provoquer, d'accueillir toutes les suggestions, de collaborer en un mot autant que faire se peut avec toutes les volontés et toutes les activités de l'Union. Mais, aujourd'hui, c'est à nous d'adresser des reproches qui, rassurez-vous, ne seront point véhéments.

En effet, si un courrier nombreux nous a apporté sur les groupements régionaux des quantités d'idées dont beaucoup sont extrêmement heureuses, par contre, nous n'avons reçu aucune proposition ferme de camarades s'offrant à aider l'U. A. G. dans l'organisation d'une nouvelle région. Certes, après la réalisation du groupement du Mans, celle de Limoges est fort avancée, puisque, sauf événement imprévu, ce groupement tiendra sa première assemblée régionale le 2 juillet prochain. L'organisation de la région de Nantes est étudiée avec le concours de notre camarade Pierre Grelier; celle de la Côte-d'Or suivra de très près; nous espérons que le camarade Bellesœur, déjà président d'une section départementale, voudra bien nous accorder tout son concours. Mais ce n'est là que le début d'une tâche longue, et de pareilles tentatives doivent avoir lieu, selon nous, à Lille, Cherbourg, Saint-Brieuc, Nancy-Strasbourg, Besançon, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Nice, Marseille, Clermont, Montpellier, Alger ou toute autre ville qui paraîtrait convenir à un centre régional. Aux camarades qui résident dans ces villes, qui auraient quelques loisirs leur permettant une activité dans l'intérêt de la collectivité, nous demandons de vouloir nous écrire et de travailler avec nous à une œuvre qui ne peut manquer d'être féconde pour notre groupement et pour nos intérêts.

## FOIRE DE PARIS

Nous avons renoncé à participer cette année à la Foire de Paris, et le Conseil avait reculé devant le vote d'un crédit qui, de l'avis de la plupart des camarades travailleurs, ne paraissait pas très justifié. Il n'est pas question, évidemment, de marchander à l'organisation du travail l'effort nécessaire; mais le Conseil d'administration, se basant sur l'expérience de l'an passé et sur le caractère de la Foire de Paris, où se traitent surtout des affaires de gros et demi-gros, avait sagement conclu que nous nous bornerions à distribuer à cette Foire des tracts mentionnant adresses et professions de tous les aveugles de guerre de France.

Nous avons eu l'agréable surprise de recevoir de l'Office National des Mutilés et Réformés l'offre aimable de nous réserver une partie de son stand pour l'exposition d'objets fabriqués par les aveugles. A quelques jours de l'ouverture de cette foire, il ne pouvait être évidemment question pour nous de faire appel à tous nos camarades pour y

envoyer des articles personnels qui auraient pu être vendus. La place, du reste, manquait, car nous n'avons à notre disposition que quelques mètres carrés. L'Union s'est donc arrêtée, après s'être éclairée de la compétence des travailleurs, au projet suivant : Faire une exposition anonyme d'objets fabriqués par les aveugles de guerre. Commissaires brossiers, tricoteurs, vanniers, tonneliers, menuisiers parisiens ont été priés de nous offrir des collections aussi variées que possible d'articles divers, qui ont été exposés sous l'anonymat le plus absolu dans la partie du stand qui nous était réservée. Nous insistons sur le fait que les camarades qui ont bien voulu nous confier les objets n'en retireront aucun bénéfice personnel, puisque à toute demande de renseignements des visiteurs intéressés par les objets exposés il doit être répondu par l'offre d'un tract où il trouvera les adresses et les professions de tous nos camarades, aussi bien ceux de province que de Paris.

Nous adressons donc ici, au nom de la collectivité, nos remerciements aux travailleurs qui, dans l'intérêt de tous, ont bien voulu nous aider. Nous nous réjouissons, d'autre part, bien que cela ne soit pas parfait tant s'en faut, d'avoir pu faire connaître au public que l'aveugle de guerre sait travailler et veut travailler.

Nous le prouverons mieux encore lorsque notre Maison de l'Aveugle nous permettra l'exposition constante de notre fabrication, et peut-être même la mise sur pied d'un magasin de vente.

La Maison de l'Aveugle ! Des camarades impatients nous demandent fréquemment où en est la question. L'inlassable dévouement et la productive activité de Mme Deschamps, présidente de notre Comité d'Aide, accroissent chaque jour la certitude d'aboutir. Déjà, comme il en a été fait mention ici, notre choix s'était arrêté sur divers immeubles, mais la vérité est que nous sommes de mauvais clients. Le souci constant de défendre trop âprement les intérêts des aveugles a peut-être retardé cette réalisation, qui cependant est prochaine.

---

## DÉBROUILLARDS,

ou comment sans bruit ils se firent un nid

---

La guerre s'éloigne et peu à peu les écoles de rééducation ont fermé leurs portes. Il y a quelques mois à peine, au moment de la disparition de l'École de Reuilly, quelques camarades sans famille, complètement isolés, se trouvèrent tout à coup devant le problème peu commode à l'heure actuelle de se loger et de s'organiser une vie nouvelle.

Le temps très court donné aux élèves en rééducation pour prendre une décision jeta quelque émoi dans le monde des aveugles, et l'U. A. G. fut saisie de l'affaire par un de ses administrateurs. Aussitôt l'Union

allait se mettre en campagne (Conseil d'administration du 10 septembre 1921) pour obtenir le recul de la date de fermeture ou aviser de toute autre façon pour apporter une solution à la situation des camarades menacés de se trouver tout à coup sans domicile. La franchise avec laquelle nous disons tout ici nous oblige à reconnaître avec quelle élégance les camarades eurent pu se passer de nos services. Les aveugles intéressés se débrouillèrent eux-mêmes et trouvèrent une solution avant toute intervention de l'U. A. G.

Que s'était-il passé ?

Au lieu de crier, de gémir sur leur malheur, ces quelques camarades actifs et pratiques s'étaient mis en rapport avec une personne qui se chargea de leur trouver local et de pourvoir à leur subsistance, moyennant une participation raisonnable aux dépenses, et c'est ainsi que se mit sur pied une petite colonie d'aveugles de guerre, grâce à leur bon sens et au dévouement réel et désintéressé d'une grande amie de tous les aveugles.

Ils sont douze à quinze, 14, rue Ernest-Cognacq, à Levallois-Perret, dans un pavillon délicieusement aménagé, vivant en bonne camaraderie, libres de leurs allées et venues, travaillant joyeusement, heureux de leur sort ; ils nous ont autorisé à l'affirmer, et c'est avec joie que nous signalons cet exemple ; peut-être aussi, puisque le nombre de places dont on peut disposer s'élève de quinze à vingt, quelqu'un d'entre nous sera-t-il heureux d'y trouver abri. Le bonheur ne les rend pas égoïstes, et leur pensée va à ceux de nos membres moins favorisés qui, isolés, mènent une vie difficile et sans joie. Ils nous ont adressé le reproche de n'avoir pas encore parlé de leur colonie ; voilà qui est fait.

Y aura-t-il encore quelqu'un pour affirmer, comme on le fait trop souvent à la légère, que l'aveugle a un caractère peu sociable et qu'il n'est pas capable des plus heureuses initiatives ? Nous ajoutons, pour être justes, que l'Union n'est pour rien dans cette organisation, qui s'est faite entièrement en dehors de nous et sans que l'U. A. C. ait eu à intervenir. Nos compliments à nos camarades et à la dévouée organisatrice de cette petite colonie.

---

## SECONDE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de la Section des Masseurs

---

Notre seconde assemblée générale a eu lieu le 30 avril dernier, au siège social de l'U. A. G. Sur les 29 camarades résidant à Paris, onze y vinrent. Ce sont les braves ; mais il y en eut dix-huit qui ne vinrent pas, et c'est surtout à ces dix-huit cossards que j'adresse ces lignes, exception faite, s'entend, pour ceux qui s'étaient excusés.

Camarades, si nous avons tous une clientèle surabondante, une place de 6.000 francs par an dans un hôpital quelconque, si nous pouvions jouir d'une publicité qui nous assure du travail pour toute notre vie, et si nous avions de quoi nous payer une limousine pour aller faire notre persil sur l'avenue du Bois tous les vendredis de 3 à 5, ce serait l'âge d'or et il n'y aurait qu'à ne pas s'en faire. Mais, hélas! ce n'est pas absolument le cas : les camarades qui ont trop de clients ne sont pas très nombreux; à de rares exceptions près, il n'y en a aucun d'entre nous admis dans un hôpital quel qu'il soit; nous n'avons aucune publicité, c'est-à-dire qu'on nous ignore, et tous nous nous trouvons devant les mêmes problèmes, chaque jour pour nous assurer une activité normale. Notre groupement professionnel est modeste, mais ce n'est pas une raison pour qu'il soit inefficace; seulement, il faut nous serrer les coudes, il faut que chacun y mette du sien, et il ne faut pas, au nom d'un beau désintéressement, dire : puisque jusqu'ici nous n'avons pas fait grand'chose, je ne fais rien non plus. Car Rome ne s'est pas faite en une journée de huit heures, et même dans l'Assistance publique tout ne se fait pas du jour au lendemain, puisque le nouveau directeur a mis six mois pour flanquer à la porte de son appartement cet excellent M. Mesureur, qui ne voulait pas aller coucher sous les ponts...

Dans le dernier exercice, les démarches en vue de notre admission dans les hôpitaux ont été continuées; si elles n'ont pas encore abouti, cela ne veut pas dire qu'elles n'aboutiront jamais. Au sujet du don de Mme Léopold Kahn, les délégués de notre section ont eu gain de cause sur toute la ligne. Ces quatre délégués : Grillet, Gudefin, Favret et Seguin, sont arrivés à l'expiration de leur mandat. Il ne faut pas oublier leur nom, car la section a été créée par eux, et c'est à eux que les premiers résultats sont dus. Les quatre nouveaux délégués sont : Cardot, Nicolas, Riou et moi. Nous sommes tous les quatre très ambitieux et nous avons même un programme. Et aidés de vous tous, nous espérons aussi le réaliser et le mener à bonne fin dans l'intérêt général.

Nous allons continuer les démarches avec l'administration pour titulariser les camarades déjà admis dans des hôpitaux et en faire admettre d'autres. Nous allons faire en sorte que le Congrès national du Centenaire de Valentin Haüy, qui se tiendra en juillet prochain, nous donne autant d'avantages que faire se pourra. Nous allons tâcher enfin d'obtenir des Sociétés compétentes que de la publicité soit faite pour nous.

Rien de tout cela n'est impossible, mais, pour l'obtenir, il faut que nous nous entendions tous, afin que des divisions ne puissent annihiler nos efforts.

Il faudrait d'abord que chacun d'entre vous nous écrive ses idées sur les revendications à présenter au Congrès du Centenaire de Valentin Haüy. Ce Congrès pourrait avoir évidemment une grande répercussion sur la situation sociale et peut-être même légale des aveugles en France. Il commence dans la mi-juillet, et nous vous prions tous de nous donner vos vues sur ce que nous devons y présenter. Lorsqu'il

vous vient une idée qui vous paraît pouvoir servir à des camarades, écrivez-nous-la. Nous vous en assurerons toujours la paternité, soyez tranquilles. Le Bulletin vous tiendra au courant de tous les résultats acquis, et si vous nous y aidez, il y en aura sûrement. Que les camarades qui sont en province n'aient pas peur d'abuser de nous qui avons la veine relative de nous faire estamper dans la capitale. Nous serons toujours là pour un coup.

Nous nous réunirons à l'U. A. G. tous les deuxième lundi du mois, à 3 heures. Nous ne prononcerons jamais le huis clos, et tous les camarades seront les bienvenus; on a le droit de fumer. On est simplement prié de ne pas parler de la Conférence de Gênes pour ne pas perdre trop de temps.

Voilà, camarades et chers confrères, ce qu'il y a de nouveau; il faut que notre section de masseurs devienne la plus pépère de toutes les sections professionnelles de l'U. A. G. Du courage, de la foi et de l'espoir. Et vous verrez que nous décrocherons la timbale...

Pierre THON.

### LÉGION D'HONNEUR

Nous avons reçu jusqu'à ce jour 322 lettres de réclamations de camarades n'ayant pas encore reçu la Légion d'honneur, en exécution des prescriptions de la loi du 16 août 1920.

Rappelons (nous l'avons déjà dit dans le Bulletin de mai 1922, page 6) que les mutilés, médaillés militaires ou décorés depuis la fin des hostilités n'ont pu bénéficier des avantages de la loi précitée, car il faut une loi pour ratifier leur décoration; un projet a été déposé et sera certainement voté, mais quand? Nous l'ignorons.

Pour d'autres, le ministre de la Guerre, s'appuyant sur les mots « mutilés de guerre », insérés dans le texte de la loi, a refusé d'accorder la décoration aux blessés en service commandé, même dans la zone des opérations, autrement dit à d'autres que les blessés sur le champ de bataille.

C'est au sujet de cette interprétation de la loi que nous avons l'intention de faire une démarche au ministère, maintenant que nous avons toutes les réclamations.

Ont déjà reçu satisfaction :

1 grand officier;

4 commandeurs;

19 officiers;

1.058 chevaliers de la Légion d'honneur, soit en tout 1.082 membres de l'Union.

Faisons remarquer que les deux derniers décrets ne portent plus les mots « au titre civil », mais seulement l'indication « sans traitement ». L'assimilation aux officiers de réserve nous paraît complète, puisqu'ils étaient décorés par le ministre de la Guerre sans traitement.

## NOTES & INFORMATIONS

---

### ENGHIEN-LES-BAINS

Un très beau concert en faveur de l'Union des Aveugles de Guerre pour Franceville-Plage a eu lieu le 3 mai dernier à Enghien-les-Bains, par les soins du Cercle des « Amitiés Françaises ». Cette fête a eu le plus heureux succès et se traduira pour nous par un très joli bénéfice.

La soirée a produit net 5.307 francs, qui sont affectés à notre projet de Franceville, conformément à la volonté des donateurs.

Que les organisateurs et en particulier M. Droit, président du Cercle des Amitiés Françaises, nous permettent de leur exprimer notre reconnaissance. Nous remercions, d'autre part, les artistes qui ont bien voulu prêter leur gracieux concours, ainsi que toutes les personnes qui ont collaboré activement à cette belle fête.

Nous serions injustes si nous ne signalions ici que nous devons l'initiative de cette deuxième représentation à Enghien à notre dévoué camarade Lauté.

Ci-après la poésie composée par M. Georges Bateau à l'occasion de cette fête :

#### POUR LA MAISON DE L'AVEUGLE

Pour que l'Aveugle ait sa maison,  
Nos jeunes filles quèteront.

Il faut songer à ce mot-là :  
Aveugle!... et comprendre cela.

Ne plus voir les rayons du jour...  
Être dans la nuit pour toujours.

Respirer ainsi, à l'étroit,  
Dans tout ce noir autour de soi!

Avoir vu jadis cependant,  
Alors que l'on avait vingt ans!

Avoir chanté sous le soleil  
Et ri dans le matin vermeil.

Avoir aimé cette clarté  
Dont on est à jamais privé.

Mais en avoir fait sacrifice  
Pour qu'un grand destin s'accomplisse.

Pour que conservent leurs deux yeux  
Les êtres qu'on aimait le mieux!

Avoir lutté, avoir souffert  
En coiffant le casque de fer,

Et prolongé son dur effort  
Pour que la France vive encor!

Ah! oui, pensons à tout cela  
Et donnons pour que celui-là

Qui se donna sans marchander  
Puisse vivre et reposer.

Et puis pensons au tout petit  
De celui qui nous défendit.

Pour que son fils ait du grand air,  
Donnons, car il le paya cher.

Il faut au bébé qui languit  
Le grand air et le petit lit.

Et que, près du berceau de fer,  
La fenêtre ouvre sur la mer.

Alors l'enfant qu'il ne voit pas  
Rira en l'appelant papa.

Et cet aveugle sous sa main  
Sentira grandir son gamin.

Ainsi grâce à vous chaque été,  
Sous le ciel bleu, dans la clarté,

L'homme et son fils, mêlant leurs yeux,  
Se sentiront moins malheureux !

On va vous tendre une aumônière,  
Et dans leur grâce coutumière

Nos quêteuses vous souriront  
Pour que l'Aveugle ait sa maison.

Georges BATEAU.

#### DELAI DE POURVOI DEVANT LE TRIBUNAL DES PENSIONS

Le règlement des pensions provoque, de la part de certains camarades, des réclamations qui ne peuvent être réglées que par le tribunal des Pensions.

Rappelons à ce sujet l'article 38 de la loi du 31 mars 1919 :

« L'intéressé doit, à peine de déchéance, saisir le tribunal départemental des Pensions, dans le délai de six mois, à dater de la notification de la décision qui a prononcé le refus de pension ou qui a arrêté le chiffre de la pension.

« Le Tribunal doit être saisi par lettre recommandée adressée au greffier. »

Le point de départ du délai de six mois pour faire appel au Tribunal est la date de l'accusé de réception de la notification ministérielle, accusé à renvoyer au Sous-Intendant militaire.

Nous tenons à la disposition des intéressés des modèles de demande de pourvoi.

#### TRANSPORTS EN COMMUN

La Société anonyme des Transports automobiles de Beauges (Savoie) accorde, sur présentation de la carte d'identité délivrée par les Compagnies de Chemin de fer d'intérêt général une réduction de 50 o/o au mutilé de guerre ayant au moins 50 o/o d'invalidité et à la personne accompagnant un mutilé ayant 100 o/o d'invalidité (*Journal Officiel* du 2 avril 1922, page 3618).

Cette Société exploite les transports automobiles sur le trajet d'Aix-les-Bains au Chatelard.

#### IMPOTS

Nous recevons de fréquentes lettres de camarades au sujet des impôts divers. Nous rappelons que les grands mutilés sont assujettis à tous les impôts.

Cependant, les grands mutilés qui sont dans l'impossibilité d'acquiescer les prestations en nature sont exonérés de cette taxe. C'est le cas de tous nos camarades.

En somme, il n'existe rien de spécial en matière d'impôt pour les mutilés. C'est là une question qui sera traitée au Congrès National d'aveugles du 17 juillet à la question Législation.

#### TARIF RÉDUIT

Les réductions de tarif sur les voies ferrées pour les mutilés s'appliquent aux billets d'aller et retour, mais elles ne s'appliquent pas aux cartes d'abonnement, à la semaine ou au mois.

#### FRANCHISE POSTALE

Le droit de franchise postale a été prorogé jusqu'au 31 décembre 1922 pour la correspondance adressée :

1° Aux directeurs régionaux du Service de Santé, aux médecins chefs des centres de réforme ou d'appareillage, aux présidents des Commissions de réforme par les mutilés ou malades de la guerre en instance de réforme, de pension ou d'appareillage ;

2° Aux chefs des Sections départementales des pensions.

Ces correspondances doivent être déposées au guichet d'un bureau de poste et non dans une boîte aux lettres.

## CONVOCATIONS DEVANT LES COMMISSIONS DE REFORME

Un ancien soldat réformé définitif et titulaire d'une pension définitive n'a plus à passer de nouvelles visites, à moins qu'il le demande. Il doit considérer comme nulles et non avenues les convocations qui pourraient lui être adressées et les renvoyer au centre spécial de réforme expéditeur avec toutes indications utiles sur sa situation.

Les camarades titulaires de la Légion d'Honneur et de la Médaille Militaire (Commission Fayolle), domiciliés à Paris et dans la banlieue Ouest, sont invités à déposer leur titre provisoire à la Sous-Intendance de l'Administration générale, 51 bis, boulevard de la Tour-Maubourg, pour le paiement des arrérages du premier semestre 1922.

Les camarades de province ayant encore en mains leur titre provisoire devront faire une démarche analogue à la Sous-Intendance de leur département.



## Chronique de l'U. A. G.

### ENTRE NOUS

#### NAISSANCES

Notre camarade et Mme Pallier Joseph nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Léon, né le 13 mars.

Notre camarade et Mme Moron Auguste nous font part de la naissance de leur fils Robert, le 8 avril.

Notre camarade et Mme Devin nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Emile, le 7 avril.

Notre camarade et Mme Tramoy Louis nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Germaine, le 28 mars.

Notre camarade et Mme Michel Francis nous font part de la naissance de leur enfant.

Notre camarade et Mme Castrée nous font part de la naissance de leur fils Jean, le 30 mars 1922.

Notre camarade et Mme Finot nous font part de la naissance de leur fils Jean-François.

Notre camarade et Mme Alix Julien nous font part de la naissance de leur fille Angèle, le 13 mars.

Notre camarade et Mme Fabries Henri nous font part de la naissance de leur fils Yves.

Notre camarade et Mme Framery Paul nous font part de la naissance de leur fille Germaine, le 16 avril.

Notre camarade et Mme Gillet Louis nous font part de la naissance de leur fils Raymond, le 19 avril.

Notre camarade et Mme Maguet François nous font part de la naissance de leur fils André, le 9 janvier.

Notre camarade et Mme Charrier Paul nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Marthe.

Notre camarade et Mme Girault Edouard nous font part de la naissance de leur fille Hélène, le 26 avril.

Notre camarade et Mme Granet Jean nous font part de la naissance de leur fille Simone, le 24 avril.

Notre camarade et Mme E. Fauconnet nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, le 25 avril.

Notre camarade et Mme Bastion Antoine nous font part de la naissance de leur fils, Joseph-Léon, le 25 avril.



Notre camarade et Mme Pélissier Jean nous font part de la naissance de leur fils Marcel, le 21 avril.

Notre camarade et Mme Fermon Maurice nous font part de la naissance de leur fille Odette, le 6 mai.

Nous adressons nos bien sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

### MARIAGES

Notre camarade Basset Jules nous fait part de son mariage, qui a eu lieu en novembre dernier.

Notre camarade Belkacem Berrabah Ben Naoui nous fait part de son récent mariage.

Notre camarade Lucas Alphonse nous fait part de son mariage avec Mlle Juliette Houlleman, le 6 mai.

Notre camarade Lambert Philippe nous fait part de son mariage avec Mlle Fernande Chambert, le 9 mai.

Notre camarade Maumont Baptiste nous fait part de son mariage avec Mlle Maria Foujanet, célébré le 21 janvier.

Notre camarade Rémond Louis nous fait part de son mariage avec Mlle Hélène Serveau, le 22 février.

Notre camarade Daridan nous fait part de son mariage.

Nous adressons aux jeunes époux nos vœux de bonheur.

### DÉCÈS

Nous apprenons le décès de :

La fille de Mimoun-Lévy : Anna-Yvonne, le 3 avril 1922.

Du troisième enfant de Cantara Jean-Baptiste : Eugène, décédé à l'âge de 18 mois.

Du frère d'Évrat Louis : Évrat Edouard, décédé à l'âge de 28 ans.

De la mère de notre camarade Meynardie.

Du père de notre camarade Barbette Louis.

Du fils de notre camarade Gousset Octave : Roger, décédé le 7 avril, à l'âge de 22 mois.

Nous apprenons la naissance, et le décès, une heure après, du fils de notre camarade Pasco Alfred.

Nous apprenons également le décès de Mme André Bernheim, un de nos membres associés.

Nous exprimons aux parents nos plus vives condoléances.

### BULLETIN

Le baron de Traversay, Président du Comité d'Action, remercie les camarades de l'« U. A. G. » qui ont bien voulu assister au mariage de sa fille ou lui adresser le témoignage de leur sympathie.

### FELICITATIONS

Nous apprenons que notre camarade Sainte-Rose a passé avec mention « bien » son quatrième examen de doctorat.

Nos vives félicitations.

Notre camarade Albert nous prie de porter à la connaissance des camarades qu'il existe à la Maison Mouet et Goyon, à Mâcon, des quadricycles spécialement fabriqués pour des aveugles. Il nous dit en posséder un dont il est très satisfait. « Ce genre de vélo-fauteuil, ajoute-t-il, est actionné à l'aide de pédales comme une bicyclette, où deux petits fauteuils ou sièges sont placés l'un à côté de l'autre, ce qui permet à l'aveugle et à son guide de converser ensemble tout en pédalant. Les deux pédaliers sont indépendants et la direction est conjuguée. L'appareil est très léger et peut servir à une seule personne. Il n'est nul besoin de savoir déjà monter à bicyclette.

Le camarade Scapini nous informe qu'il a pris une usine de pâtes alimentaires vendues sous sa marque et qu'il sera très heureux de faire des prix de faveur à nos camarades.

### FELICITATIONS

Nous apprenons que notre camarade Faudot, de Flogny (Yonne), vient de recevoir l'admission au Salon des Artistes français de sa dernière production *Ex Tenebris Lux*, sous le n° 6766.

Notre camarade s'est déjà fait connaître par de précédentes œuvres, et nous regrettons très vivement de ne pouvoir publier ici que quelques extraits d'un très bel article paru dans *Le Bourguignon* sous la signature de René Rigal.

Au sujet d'une œuvre de notre camarade l'*Inconnu*, représentant un « poilu debout appuyé sur son fusil », l'auteur de l'article apprenant que Bernard Faudot était aveugle de guerre et qu'il était devenu sculpteur depuis que « ses yeux ne voyaient plus », s'exprime ainsi :

« Le cas de ce grand mutilé constituant tout à la fois un miracle de la rééducation des aveugles est une preuve éclatante des prodiges que l'intelligence et la machine humaines peuvent faire surgir, je résolu de connaître Bernard Faudot.

« Mais un bienfaiteur du « Phare de France », un statuaire connu, M. Kossowsky, d'origine polonaise, ayant remarqué la vive intelligence, l'adresse de Bernard Faudot, conçut un délicat projet : celui de faire un sculpteur de ce jeune homme qui ne voyait plus et bien qu'il ne possédât que de très rudimentaires connaissances en dessin, Bernard

Faudot accepta avec enthousiasme de se prêter à l'expérience, disait-il, de M. Kossowsky.

« Pendant un an, le sculpteur polonais donna des leçons de dessin, de modelage à son élève aveugle, appliqué et studieux. Le sens tactile du mutilé, se développant, suppléa à la vue disparue. L'impressionnabilité des doigts atteignit un tel degré de perfection et de finesse que bientôt Bernard Faudot put travailler seul et sans maître. Il « voyait » !... L'expérience osée entreprise par M. Kossowsky avait réussi : l'aveugle de guerre Bernard Faudot était devenu un habile sculpteur. Au dernier Salon des Artistes français, il envoya une de ses meilleures œuvres, l'*Inconnu*. Elle fut reçue d'emblée par le jury.

« Bernard Faudot m'a fait les honneurs de son atelier. J'ai eu l'occasion, parmi ses œuvres, d'admirer de majestueux bas-reliefs, des vases curieusement fouillés, des animaux d'une remarquable sincérité, puis une « terre » prête à partir à la cuisson, *Aveugle de guerre conduit par son infirmière*. Ce groupe, impressionnant de vérité, constituera l'envoi du talentueux sculpteur au prochain Salon des Artistes français. Cette manifestation d'art sera pour le sculpteur aveugle, décoré de la croix de guerre, de la médaille militaire et de la Légion d'honneur, l'occasion d'un nouveau et mérité succès. »

## COMPTÉ RENDU

### des Délégués de la Section des Masseurs

La séance est ouverte à 15 heures; sont présents les camarades : Cardot, Riou, Nicolas et Tihon. Le président Izaac et M. Rieutort assistent à la séance pour fournir les explications utiles sur l'attitude à tenir au sujet du prochain Congrès pour l'Amélioration de la Condition des Aveugles de France.

1° Il est décidé qu'une lettre du camarade Faille sera portée à la connaissance des membres de la section par la voie du Bulletin mensuel.

2° M. Rieutort donne lecture d'un projet d'article du délégué Tihon pour le Bulletin mensuel; le projet est adopté après quelques modifications de forme.

3° Il est décidé qu'on adressera le plus tôt possible une circulaire à tous les camarades masseurs, leur exposant le plan des revendications à présenter au Congrès pour l'Amélioration de la situation des Aveugles en France, et demandant la communication de nouvelles idées que des camarades pourraient éventuellement suggérer.

4° Le camarade Cardot se joindra au président Izaac dans le cas où l'Union serait invitée à envoyer des délégués à une assemblée de la G. M. G., qui doit à cette date discuter de l'emploi obligatoire des mutilés.

5° Les délégués Riou et Tihon sont chargés de démarches en vue d'obtenir que les Jeux olympiques prennent comme masseurs des aveugles de guerre.

6° Le camarade Tihon est chargé des rapports avec l'Œuvre des Masseurs Aveugles de Guerre.

7° Il est décidé que chaque délégué rédigera toujours une note relatant les démarches que la Section le chargera éventuellement de faire; l'ensemble de ces notes restera à l'U. A. G. et pourra être utile aux délégués ultérieurs.

La séance est levée à 17 heures.

Les délégués : CARDOT, NICOLAS, RIOU, TIHON.

\*

\*\*

L'Ecole des aveugles de Lausanne nous prie d'insérer qu'elle peut fournir aux aveugles de guerre des machines à écrire le Braille au prix de *deux cent cinquante francs*, argent français, droit de douane et port compris.

Adresser les demandes directement à l'Asile des Aveugles : 13, avenue de France, Lausanne.

#### Omission

Nous avons reçu une cotisation sans nom, prière au camarade de se faire connaître.

\*

\*\*

L'abbé Beau, en retraite, nous prie d'insérer :

« J'offre à un aveugle de guerre, dont la femme voudrait s'occuper de bonneterie : un logement de deux pièces (meublé) avec cave, petit jardin, grenier et remise dans un pays charmant à proximité d'une gare et de Clamecy; prix : 150 francs par an. Je fournirais laine et coton et porterais une tricoteuse jauge 7. On pourrait fonder un atelier. »

\*

\*\*

Le camarade Clément Léon nous écrit :

« Je viens de m'installer à Arbois pour la fabrication des bois de brosses, et je viens vous faire mes offres de service pour ces articles.

« Comme je n'aurai pas une très grande production, trois ouvriers au maximum, j'aurai tout intérêt à vous présenter la totalité de la fabrication avec un rabais de 5 0/0 sur les cours pratiqués ailleurs.

« Au cas où ces offres vous plairaient, vous pourriez me passer une commande d'essai en m'envoyant un modèle de ce que vous désirez, avec prix que vous payez ailleurs.

« Je pourrais vous faire aussi les bois fins : noyer, cerise ou plane, polis ou vernis.

« C'est M. Tourres, de Conliège (Jura), qui m'a recommandé à vous.

« Dans l'espoir que nous aurons de bonnes relations, veuillez agréer, etc.

« Signé : CLÉMENT LÉON. »

\*\*

Le camarade Champey Louis, à Tournus (Saône-et-Loire), nous communique :

« Je serais reconnaissant aux camarades pouvant m'indiquer une maison à vendre de trois, quatre ou cinq pièces, autant que possible à la campagne, avec jardin, pas loin d'une gare et pas trop éloignée de voisins, aux alentours de Saône-et-Loire si cela est possible. »

## DÉCORATIONS

Par décret du 12 avril 1922, par application de la loi du 16 août 1920 (*Journal Officiel* du 22 avril, page 4192), sont nommés au grade de chevalier de la Légion d'honneur sans traitement :

Bouguen (Jean-François-Marie), ex-soldat au 337<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Bourcellier (Fernand-Lucien), ex-soldat au 114<sup>e</sup> régiment de chasseurs.

Dozinel (Émile-Ernest-Philgone), ex-soldat au 84<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Guevello (Jean-Mathurin), ex-soldat au 93<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Labarre (Albert), ex-soldat au 161<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Lagarde (Osmin), ex-adjutant au 126<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Lennoz Gratin (Louis-François), ex-caporal au 140<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Loizeau (Alexandre-Théophile), ex-soldat au 3<sup>e</sup> régiment de dragons.

Masson (Yves), ex-soldat au 48<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Meunier (Joseph-Victor), ex-soldat au 22<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied.

Petipeix (Léon), ex-soldat au 38<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale.  
Prince (Louis), ex-soldat au 151<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Audibert (Augustin-Marius), ex-caporal au 8<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale.

## LETTRES DE CAMARADES

*Lettre du camarade Camuset :*

« L'idée de donner au travail des aveugles une forme aussi pratique que possible occupe bien des esprits de l'U. A. G. soucieux de l'intérêt collectif de tous ou voulant obtenir que notre Union ne soit pas une vaine chose. Depuis quelque temps, le Bulletin revient sur ce sujet avec plus de persistance, l'on sent qu'un essai doit être tenté. Le moment est peut-être venu, et puisque l'U. A. G. veut bien être le réceptacle de tous les sons de cloche pour les reprendre un à un, les discuter, les accepter ou les rejeter, j'y envoie le mien. Cet essai d'une mise au point est certes très complexe, et il n'est point de trop des efforts de tous pour pouvoir en sortir quelque chose qui tienne debout tant mal que bien, pour l'améliorer ensuite. Nous devons travailler, pour raisons morales, physiques, et aussi au point de vue pécuniaire. Il me semble que celle-ci est valable quoi qu'en puisse penser certains. Nous n'avons que le salaire d'un ouvrier, et même combien gagnent plus. Or, la journée actuelle leur permet de parfaire leur petit budget, s'ils le veulent ; notre maigre travail remplacera cet appoint. Il m'a paru nécessaire de souligner cette nuance sur quelques réflexions entre-lues dans le Bulletin.

« Voyons les trois conditions qui doivent être remplies aussi bien que possible pour que notre travail amoindri ne soit pas tout à fait fantaisiste.

« Il nous faut les matières premières au meilleur compte possible, et pour ce, plus nous serons groupés, plus nous nous approcherons du prix du gros. La lettre de M. Meyer me prouve qu'il n'y a encore pas eu d'idée d'ensemble. Voici une idée sur le sujet : L'U. A. G. établira une approximation de la quantité de matière première dont l'ensemble aura besoin pour une période déterminée ; comme l'a dit M. Meyer, il faut commencer par le travail le plus répandu parmi nous : la broserie, et dans la broserie, la brosse de chiendent, la plus courante des matières employées. Les camarades sont à même aujourd'hui de pouvoir dire les quantités qu'ils utilisent par jour. La quantité globale atteinte indiquera suffisamment à un fabricant de bois de brosses la

somme de travail que lui donnerait l'entreprise, la variété des formes rendant difficile l'évaluation du nombre de bois dont nous avons besoin. Ainsi renseignée, l'U. A. G. entrera en relation, soumettra notre affaire à plusieurs grandes maisons. Notre détail deviendra une sorte de gros en agissant ainsi : tous les six mois, en prévision d'une date rigoureusement fixe, l'U. A. G. globalisera les demandes de chacun de nous ; un bordereau d'ensemble sera établi, qu'elle passera à la maison de gros. Celle-ci ne recouvrera pas sur nous, mais sur l'U. A. G. qui garantira le paiement. En procédant de cette manière, notre maison fournisseuse se verra à peu près dans les conditions ordinaires de sa vente : la différence pour elle sera la perte de temps par l'étiquetage détaillé. Il est à voir si l'importance de notre besoin compensera cette perte. D'autre part, une commande à date fixe lui permettra de prendre des dispositions pour le mieux de ses intérêts. Nous nous trouverions donc en face du gros fabricant avec cette différence à notre désavantage qu'il peut travailler sur l'escompte ou qu'il bénéficie d'une diminution de frais de transport suivant les grandes quantités qu'il fait venir. Mais nous n'avons point de frais d'atelier et nous pouvons, si nous voulons, avoir moins de déchets que l'employeur d'un grand nombre d'ouvriers. Pour rendre plus rapide le dépouillement des commandes de tous, l'U. A. G. fera faire des imprimés dont nous serons tenus de nous servir.

« La fabrication à domicile ne me paraît guère pratique à grandes distances : elle entraînerait un plus grand nombre de trajets de la matière première et des produits rendus : il y aurait frais de correspondance pour le contrôle : il y a perte par les déchets. Ces raisons n'influeraient-elles pas grandement sur notre salaire ? L'U. A. G. établira un premier tableau de modèles les plus courants, dont elle donnera les caractéristiques (ce qui a déjà été fait, je crois) et aussi un modèle pour l'établissement du prix de revient. Comme l'a dit M. Meyer, ces modèles seront toujours demandés par la ou les maisons qui se chargeraient de nous acheter le surplus de notre fabrication non vendu dans notre entourage. Tout le monde approuvera l'idée du marquage à nous et pour chacun.

« La première vente de nos produits devra se faire dans notre entourage : c'est très sûr quant au point de vue pratique, et c'est possible aux conditions du prix rivalisant avec ceux des autres fabricants et de la qualité. A ces conditions-là seulement « le sentiment » interviendra. J'ai de bonnes raisons de le croire. Il est fort probable que le petit brossier dans notre situation aura clientèle parmi les revendeurs proches ; les camarades placés aux abords des villes seront favorisés, et mieux encore en ville même. Mais il nous serait bien nécessaire de pouvoir écouler le surplus de notre fabrication par une grosse maison de vente ayant de grands moyens. Ici se pose un point d'interrogation : Cette maison de vente verrait-elle, dans notre livraison particulière, un peu partout, une gêne pour ses débouchés, pour sa liberté d'action. L'U. A. G., par l'évaluation de ce que tout l'ensemble

peut donner en travail rendu, pourra discuter ce point. Ne serait-il pas permis de croire que, par une réclame que nous n'aurons jamais les moyens de faire pour notre compte particulier, une bonne maison ne tirât avantage du fait qu'elle vient en aide aux mutilés ? Ceci est entre nous. Je reviens sur un autre point : la vente de nos produits en surplus pourrait se localiser en le moins d'envois possible, en regard du plus grand nombre probable de trajets si nous travaillons à façon à domicile.

« Je termine en souhaitant que de l'effort de tous sortira une solution intéressante pour l'ensemble, et je vous prie, Messieurs et chers camarades, de croire à mes sentiments dévoués à la cause commune.

« CAMUSET. »

\*\*

*Lettre du camarade Leloup :*

La lettre ci-après, qui traite de diverses questions et particulièrement de la question travail, contient d'heureuses suggestions qu'il nous est agréable de soumettre à l'examen de nos camarades :

« Je suis heureux de l'article « Situation nouvelle de l'aveugle de guerre », paru dans le numéro de mars de notre Bulletin. Il est des vérités qu'il faut dire. Comme vous, je crois que le moment est venu de collaborer plus étroitement avec les aveugles civils.

« Notre Groupement était indispensable, nos intérêts étaient surtout d'ordre législatif, et en cela n'intéressaient pas les aveugles civils. Quoique nous ayons eu satisfaction, nous devons rester indépendants, ce qui ne veut pas dire « faire cavalier seul ». Nous devons tendre une main fraternelle aux aveugles civils. Combien notre situation est privilégiée en comparaison de la leur. Nous avons eu l'honneur de défendre notre patrie et de contribuer à sa victoire, alors qu'eux, éloignés de la lutte par une terrible infirmité, rongeaient leurs freins dans une douloureuse impuissance. Nous avons la gloire de nos blessures, de notre sang. Nous avons l'estime, la sympathie, le prestige. Eux, rien, on les oublie ; ils n'ont que leur cécité.

« Au point de vue matériel, combien plus lamentable encore est leur situation. En nous levant le matin, nous avons une rente appréciable. Elle nous était due : le Parlement a proclamé le droit à la réparation à l'égard des victimes de la guerre, dira-t-on. C'est entendu, et l'aveugle civil n'ayant pas, ne pouvant pas bénéficier de ce droit, qu'il ne songe d'ailleurs pas à revendiquer, toute comparaison est impossible.

« Nous avons eu une bonne presse, des œuvres nombreuses ont été créées exclusivement pour nous, elles travaillent encore uniquement pour nous. Nous avons cherché quelquefois à accaparer le tra-

vail, appoint léger pour nous, gagne-pain de l'aveugle civil. Travail, délassément, remède contre l'oisiveté et les maladies qui nous guettent, plaisir parfois pour nous. Et pour eux, c'est la peine, la tâche ingrate, le labeur acharné.

« C'est pourquoi, avec une grande largeur de vues, dans l'esprit le plus ouvert, avec tout notre cœur, nous devons nous rapprocher d'eux, travailler en commun à l'amélioration du sort de l'aveugle dans le présent et dans l'avenir. A mon avis, toutes les questions d'ordre général, et l'organisation du travail en est une, devraient être étudiées de concert et les décisions prises d'un commun accord. A l'abri du besoin, nous pouvons nous montrer généreux, le sacrifice n'est pas très méritoire. Néanmoins, quelques aveugles de la guerre veulent tout pour eux, ils se plaignent que les aveugles civils nous jalouent et nous détestent. Je pense qu'ils exagèrent en ce qui regarde la haine; qu'ils nous envient, certes, il faudrait être un surhomme, un saint même pour ne pas le faire.

« A ce Congrès, marchons donc la main dans la main. Notre liberté nous permettra de revendiquer efficacement auprès des Pouvoirs publics la réalisation des intérêts qui nous sont propres.

« J'ai lu avec satisfaction la lettre de M. Meyer sur l'organisation du travail des broyeurs. C'est très bien : il reprend, avec plus de précision, une idée que j'avais émise, il y a plus d'un an, et qui m'avait valu d'être quelque peu maltraité par un camarade qui me reprochait dans le Bulletin de prêcher l'exploitation des aveugles de guerre par des commerçants sans scrupule qui s'enrichiraient à nos dépens.

« La création d'un entrepôt à Paris pour l'emmagasinement des matières premières et la vente des produits fabriqués ne me paraît pas réalisable. Ce serait une entreprise nécessitant une première mise hors de proportion avec nos ressources et travaillant à perte pour notre caisse sans réellement être avantageuse pour les camarades. Plus que jamais, je vois la solution dans une entente avec des maisons de gros.

« Mais où je me sépare de M. Meyer et le début de ma lettre vous le fait deviner, c'est que cette association pour le travail ne soit pas faite en dehors des aveugles civils.

« Je voudrais que l'U. A. G. recherchât un terrain d'entente avec les Amis des Soldats aveugles, d'une part, l'Association Valentin Haüy, l'Amitié des Aveugles, et autres Sociétés d'aveugles civils, d'autre part, en vue de l'organisation du travail. Celle-ci se ferait par régions. Pour le travail, il n'y aurait pas d'associations concurrentes, rivales parfois.

« Je n'ignore pas les difficultés de l'entreprise. Arriver à s'unir, les Œuvres étant jalouses de leur autonomie, la chose peut, psychologiquement, paraître impossible. En tout cas, je verrais avec plaisir une tentative sérieuse effectuée en vue d'une entente féconde. Vous me direz encore : organiser le travail de tous les aveugles alors que

nous ne parvenons pas seulement à organiser celui des aveugles de guerre, vous n'y songez pas. En réalité, reconnaissons que nous n'avons pas essayé grand'chose dans cet ordre d'idées. Je ne sais si les œuvres civiles sont plus avancées que nous et si nous pouvons compter sur leur expérience. C'est à voir.

« Si l'entente est impossible, et je crois qu'avec de la bonne volonté, une confiance réciproque, l'entente est possible, alors restons seuls et mettons-nous courageusement à la besogne. Je le regretterai, car actuellement la situation des aveugles civils est bien lamentable. »

---

#### LETTRE DU CAMARADE G. LUCAS

« Plus que jamais et autant que quiconque, je suis partisan d'organiser entre nous sérieusement le travail. C'est donc vous dire que votre article inséré dans le dernier *Bulletin de l'U. A. G.* m'a beaucoup intéressé. Et les grandes lignes du projet que vous y exposez me paraissent de nature à satisfaire la plupart d'entre nous. Seulement, bien que nous ayons la pensée d'exploiter notre blessure si héroïque soit-elle, et cela dans le but de nous aider à trouver du travail plus facilement, nous ne voulons pas, par contre, que l'on profite de notre situation pour établir des prix de façon qui seraient basés sur le prix du travail fait dans les maisons d'assistance, voire même dans les prisons.

« Chacun de nous sait bien que pour que le travail intéresse celui qui l'exécute, il faut que ce travail soit intéressant. Certes, nous ne demandons pas à gagner comme les voyants, d'ailleurs aucun de nous ne pourrait supporter un travail continu, mais il ne faut pas que l'on oublie que bien souvent nous sommes obligés pour travailler de fournir un effort physique et une certaine force de volonté.

« Cette force de volonté, nous l'avons tous, ou à peu près, car le travail représente pour nous la santé et l'indépendance.

« Dieu merci, avec la pension actuelle, nous pourrions nous passer de l'appareil apporté par le travail, mais les situations ne sont pas toutes les mêmes et, je le répète, l'activité nous est indispensable.

« J'ai toujours été partisan de la création d'une marque de fabrique qui permettra de distinguer notre travail et le projet de triangle renfermant les trois lettres de notre Union me semble parfait mais à la condition que nous puissions apposer ce cachet sur les articles que nous vendrons à notre clientèle personnelle.

« Je tiens à vous parler aussi d'une idée que j'ai à cœur et que je serai heureux de voir aboutir. Je veux parler de l'étude de la création d'une caisse fraternelle, solide et durable, dans laquelle pourraient venir se grouper les dons des personnes qui s'intéressent à nous. Ces

dons seraient grossis chaque année par une cotisation de chaque membre de l'U. A. G. où tous nous serions heureux de venir en aide, non plus par des secours, mais par une prime aux veuves et aux petits enfants de nos camarades aveugles décédés.

« J'ai confiance en notre Conseil d'administration et je sais combien votre activité est grande et si vous pouvez aboutir à une amélioration dans ce sens, croyez que j'en serai très heureux. »

---

#### LET'TRE DU CAMARADE L. GAUCHET

« Permettez-moi de vous distraire un peu de vos préoccupations en venant vous raconter une aventure qui m'est arrivée le lundi de Pâques.

« Je me trouvais ce jour-là à Laval et devais reprendre le train à 5 h. 44 pour Nantes ; nous arrivons à la gare à 5 heures moins 10, les guichets n'étaient pas ouverts, ma femme prend le rang pour passer à son tour qui arrive à 5 heures un quart, elle présente ma carte d'invalidité à 100 o/o, art. 10 ; le préposé aux billets lui dit : « Accompagné ». Alors, sur réponse affirmative, il la prie d'attendre que tous les voyageurs payants tarif entier soient servis ; malgré tout ce que ma femme et les voyageurs près du guichet lui ont dit, il n'a pas voulu délivrer mon billet disant qu'il avait des ordres et il me délivra le billet de mon chien.

« Nous avons demandé le chef de gare, mais il est resté introuvable ; un contrôleur nous fit revenir au guichet, le dernier voyageur passait, et il fallut que le train attende pour que nous puissions le prendre.

« Croyez-vous qu'il ne serait pas bon de signaler à qui de droit cette triste aventure afin que ces faits ne se renouvellent plus.

« Si cela est nécessaire deux voyageurs habitant Nantes qui ont pris le même train pourront le témoigner. »

Comme le camarade Gauchet, nous trouvons inadmissible et intolérable le fait qu'il nous signale ; si nous reconnaissons que, d'une manière générale, nous sommes toujours reçus aux guichets/des Compagnies avec courtoisie et amabilité, c'est une raison de plus pour que nous soyons plus étonnés encore du fait signalé par le camarade. Dès la réception de cette lettre, nous avons demandé l'ouverture d'une enquête qui, nous l'espérons, mettra les choses au point et évitera désormais un pareil laisser-aller.

---

#### LET'TRE DU CAMARADE FAILLE

« De la part des quatre masseurs du Val-de-Grâce, je viens vous demander de bien vouloir porter à la connaissance de nos camarades masseurs employés en province par le Service de Santé, qu'une Société des Mutilés fonctionnaires auxiliaires de l'Etat vient d'être fondée. Siège social : 84, rue de Grenelle, Paris. La cotisation annuelle, pour chaque sociétaire, est de six francs plus un franc comme droit d'entrée ; l'organe de la Société est un journal mensuel, *Le Guerrier gaulois* (Direction : 102, rue Balard, Paris (15<sup>e</sup>)), abonnement annuel : 3. fr. 25. Cette nouvelle Société composée exclusivement de mutilés auxiliaires de l'Etat a pour but essentiel la titularisation de tous les blessés auxiliaires de l'Etat ; des démarches récentes auprès de personnalités ministérielles ont reçu le meilleur accueil ; nous considérons donc qu'il est de notre intérêt et même de notre devoir de contribuer à la réussite de nos projets communs en adhérant à cette nouvelle phalange. Il va sans dire que nous restons toujours attachés comme par le passé à l'U. A. G.

« Vous pouvez ajouter à nos camarades qu'un projet de titularisation a été déposé sur le bureau de la Chambre par le groupe des députés mutilés, toujours très dévoués à notre cause. Je vous prie d'agréer mes sentiments les meilleurs. »

---

#### A FRANCEVILLE

Air de : *Voilà pourquoi je suis Républicain.*

Endroit charmant que Franceville-Plage,  
Où nous pouvons maintenant nous reposer  
En quelques heures d'un excellent voyage,  
Car c'est l'Etat qui doit nous transporter.  
Dans ce petit coin on oublie la misère.  
Les femmes, les gosses peuvent enfin respirer,  
Grâce à l'Union des Aveugles de Guerre.  
Aussi je crie : Vive notre U. A. G. (*bis*).

A Franceville les soirées sont si belles.  
On fume sa pipe et tout en bavardant,  
Nous évoquons les journées immortelles  
Où nous perdîmes nos yeux en combattant.  
Nous regrettons bien un peu le soleil,  
Mais les veillées sont si douces en été,  
Et nos enfants ont des mines si vermeilles,  
Que nous criions : Vive notre U. A. G. (*bis*).

On peut aussi faire sa petite trempette,  
Comme des p'tits fous, nous nous déshabillons,  
Si nous r'tirons vivement notre liquette,  
Soyez sans crainte nous gardons notr' caneçon.  
Nous sommes aveugles mais nous avons des charmes  
Et ces dames en sont toutes médusées,  
Même dans la flotte nous restons sous les armes,  
Des gars comme ça yen à qu'à l'U. A. G. (*bis*).

Si nous avons, malgré notre infortune,  
Un réconfort que certes nous apprécions,  
N'oublions pas que riches et sans fortune  
Se sont penchés sur nos mutilations.  
Leur amitié pour nous tous est si bonne,  
Et ça jamais nous n' pourrons l'oublier,  
Je ne veux pas ici nommer personne,  
A tous je dis merci pour l'U. A. G. (*bis*).

Emile MARIE,

*aveugle de guerre, manchot,  
ex-sergent au 364<sup>e</sup> d'infanterie.*

---

Imp. Dubois et Bauer, 34, rue Laffitte, Paris.

---

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

Président : IZAAC ; Vice-Présidents : ARNAULT, FAVRET, NOIREAUX.  
Secrétaire général : LAFFARGUE ; Trésorier : BÛTZEL.

Membres : MM.

ALBERT, AMAR, ANTOINE, BARDOUX, BOIS, BOURGUIGNON, BERTRAND, CHAUTARD,  
DELAGE, DUFOUR, DURAT, GOUBIN, GUDÉFIN, LAGARDE, LALLEMENT, LELOUP,  
LÉVÊQUE, MARIE, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SAINTE-ROSE, SCAPINI  
SIGAULT, TOUDOURI.

---

## COMITÉ D'ACTION

---

M. FRANÇOIS-MARSAL, sénateur, président d'honneur ;  
M. le baron DE TRAVERSAY, président ;  
Mlle ARBEL, vice-présidente ;  
M. MEYNADIER, vice-président ;  
M. BLOCH, secrétaire-adjoint ;  
M. L'ÈVESQUE, trésorier adjoint ;  
M. AUTERBE, actuaire à la Compagnie l' « Union » ;  
Mme BOYLESVE ;  
Mme BROQUIN ;  
M. Pierre CHEROT ;  
Mme CHEVALIER ;  
Mme CONTAMIN ;  
M. DUBRANLE, inspecteur des Ecoles de Rééducation ;  
M. DE FLEURIEU ;  
Mlle L. GHYS ;  
Mlle JALAGUIER ;  
Mme KALT ;  
Mme LÉVY-WEISS ;  
M. MAYER ;  
Mme MEYER ;  
M. ROUX ;  
M. Joseph ROUX ;  
D<sup>r</sup> SCHNEIDER ;  
Mme YVES.

---

## COMITÉ D'AIDE

---

Mme Louis DESCHAMPS, présidente ;  
Mme LEYGUES ;  
Mme LE TROQUER ;  
Mme LHOPITEAU.  
Mme J.-L. LEBRETON.  
Mme Marthe BRANDÈS, présidente de l'Abri du Soldat Aveugle.



## Liste des Donateurs

Un petit Maurice, 15 fr. — Mme Robert Anspach, à Paris, 20 fr. — Ecole Maternelle, 9, rue Popincourt, à Paris, 30 fr. — Anonyme, 10 fr. — Mlle Imbert, à Paris, 20 fr. — Mme Patissier, 15 fr. — M. Roeser, 200 fr. — MM. Dolfus, Migel et C<sup>o</sup>, à Mulhouse, 10 fr. — M. Raymond Roussel, à Neuilly, 100 fr. — Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques, 100 fr. — M. Ferrand, 20 fr. — Mme Lévy Strauss, 50 fr. — Mme Vuillamier-Cancel, 20 fr. — Mme Seigneurie, 20 fr. — M. J. Lachard, 50 fr. — Mlle Lacroix, 20 fr. — Pour l'entente cordiale, 100 fr. — Mme Levis-Weis, 100 fr. — Mlle L. Magnin, à Paris, 500 fr. — Anonyme, 20 fr. — Mme David Kahn, 50 fr. — M. Deleau, 20 fr. — Mlle Dechaux, 20 fr. — M. Conseil, 100 fr. — M. Camille Mura, 50 fr. — Mme Uzel, 20 fr. — Mme H. Canevet-Stubbs, 150 fr. — Mme Alice Lebosse, 75 fr. — Gaveau et C<sup>o</sup>, 100 fr. — Mlle Tricot (souscription), 255 fr. — M. Costedorat, 50 fr. — Mme Max Fischer, 50 fr. — M. Raynaldy, 100 fr. — Mme Lévy Strauss, 50 fr. — Imprimerie Dubois et Bauer, 566 fr. 25. — Conseil Général de France à Londres, 20 fr. — M. Deleroix, Le Caire, 150 fr. — Mme Dreyfus-Crémeux, 30 fr. — Mme Pigelet, à Paris, 100 fr. — Mme Lucien Boudat, 100 fr. — Le docteur et Mme Pierre Mille, 50 fr. — Mme Gerber, à Strasbourg, 40 fr. — Mme Pichot, à Paris, 700 fr. — M. Ch. Rotru, à Boran (Oise), 500 fr. — Docteur Ernest Grimard, à Gauriac (Gironde), 100 fr. — Mlle Grandjean, à Cuxac-d'Aude, 25 fr. — Mme Th. Guerin, à Neuilly-sur-Seine, 100 fr. — Mme Th. Widor, 300 fr. — Mme Sens, à Marseille, 3.000 fr. — Mme Marini, M. Victor de Guetta, la Municipalité de Madhia, 500 fr. — Mlle Jeanne Leygue, 10 fr. — M. Larcheveque, 100 fr. — Mme André Simonnet (Martinique), 200 fr. — M. Henry de Jongh, 360 fr. — Mme Vve Bezert-Jouve, à Rio-Salado (Oran), 100 fr. — M. Pierre Genin, à Saint-Sébastien (Espagne), 100 fr. — Mme Durand-Raoult, 40 fr. — M. Pelletier, à Gillancourt (Haute-Marne), 100 fr. — Mlle Del Tervangée, à Liège, 140 fr. — M. David Charles, à Paris, 50 fr. — Anonyme, 10 fr. — M. Briu Léon, à Paris, 20 fr. — Mme Carlos Cardon, à Paris, 20 fr. — Mme Lebas, à Paris, 20 fr. — Les lecteurs de la Bibliothèque Municipale, 12, rue Titon, à Paris, 47 fr. — M. et Mme H. Huré, à Paris, 100 fr. — Mme Baratoux, à Gauriac (Gironde), 10 fr. — M. Édward S. Wentboorth, à Paris, 2.500 fr. — M. Hourcade, 100 fr.